



Droits du déplacement btp

Par **breihzman22**, le **28/05/2014 à 19:44**

bonjour, voila je resume mon problème:

mon employeur veut m envoyer en deplacement, mais pour des raison familiale, je ne peut y allez, alors sa reponse etant, " vue que tu ne peut allez en deplacement, tu n a cas rester chez toi toute la semaine".

sans me dire comment je serai payer, je voudrai savoir si il a le droit, et connaitre mes droit????? merci d avance.

PS: je travail dans les travaux public

Par **P.M.**, le **28/05/2014 à 20:57**

Bonjour,

Vous ne pouvez normalement pas refuser d'effectuer des déplacements professionnels qui entrent dans le cadre de vos fonctions même si vous n'en indiquez pas la durée...

Je ne pense pas qu'il soit d'en l'intention de l'employeur de vous payer à moins qu'il pense vous déduire ces jours de vos congés payés...